

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1846

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

à l'amendement n° 1677 de M. Christophe

-----

**ARTICLE 2 BIS**

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« afin de permettre aux demandeurs d'emploi en situation de handicap de se positionner dans des conditions adéquates à leur situation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de préciser que la description de l'environnement et du poste de travail s'effectue dans le but de permettre aux demandeurs d'emploi en situation de handicap de pouvoir se positionner dans des conditions adéquates à leur situation.

Cette précision semble nécessaire sans quoi l'objectif du présent article, favoriser la transparence et l'inclusivité des offres d'emploi sur les questions liées handicap, risque d'être invisibilisé.

Tel est l'objet du présent amendement.